

Dimanche 16 octobre

Le Sou des écoles de Valencin



organise

BOURSE AUX JOUETS

VETEMENTS

ET

PUERICULTURE



De 8h30 à 16h
A la salle polyvalente

Prix du mètre linéaire : 3 euros



Renseignements / inscriptions : soudesecoles.valencin.com
ou 06 19 98 37 08

Cette bourse aux jouets est organisée comme un vide grenier pour les particuliers. Pour y participer vous devez réserver un emplacement.

- Taille maximum de l'emplacement : 4 mètres
- Prix du mètre : 3 euros (possibilité de louer des tables de 1.80m : 2€/l'une)
- Jouets, vêtements et articles de puériculture uniquement

Accueil des exposants à partir de 6h30.

Ouverture au public à 8h30. Salle chauffée, buvette et petite restauration.

Menu proposé : Hot dog ou crêpe salée + crêpe sucrée + boisson

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte (Carte d'identité + Règlement à l'ordre du Sou des écoles + Formulaire ci-dessous rempli)

ATTENTION : il n'y aura pas de communication faite par le carnet de liaison, seulement via TMA.

Date limite de dépôt de dossier : vendredi 7 octobre 2022.

Nous laissons la priorité aux parents des écoles jusqu'au 30 septembre.

Partie à compléter avec votre chèque de règlement et à remettre à l'enseignant de votre enfant ou bien à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Si vous souhaitez vous débarrasser de vos jouets, vêtements ou matériel de puériculture, le Sou des écoles tiendra un stand dont les bénéfices seront au profit de l'association.

Les dépôts se feront le samedi 09 novembre de 14h à 17h à la salle polyvalente.

Merci à tous pour vos dons.



ATTESTATION - INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS

se déroulant le 16 octobre 2022 à la salle polyvalente de VALENCIN (chemin du lavoir)

Personne physique : Parent de l'école de Valencin OUI ou NON

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- une non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Règlement : Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètres
Réservation maximum de 4 mètres par emplacement.**

Nombre de mètres * 3€ = €

Nombre de tables * 2€ = €

Nombre de menus * 6€ = €

TOTAL = €

Fait à le Signature

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 06 19 98 37 08

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation